

Plan Local d'Urbanisme
3. Règlement
3.4. Les risques naturels (1:5 000)

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 13 octobre 2020

Le Maire, Madame Martine PIERIELA



Légende

1 - Le risque d'inondation par remontée de la nappe phréatique

- Risque pour les infrastructures profondes (2,5-5 m)
- Risque pour les sous-sols (1-2,5 m)
- Risque pour les réseaux et sous-sols (0-1 m)

2 - Risque lié à la présence d'une cavité souterraine

- Cavité souterraine
- Périmètre de sécurité lié à la cavité souterraine

3 - Risque de mouvement de terrain

- Risque de glissement de terrain

Sources : données CARMEN

0 250 500 750 1000 m